Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260630-2026_08_AG2-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 24 juin 2026	*L'an deux mil vingt-six, le trente juin* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - K SOYEZ G DARCEL - C REUX - C LEBRAS - A KERBOULL - G COLLET - S DUVAL THOMAS - G BETIN - G LE GALES Y QUINTIN - O LE ROUX - C MORIN - C MALAPERT - J BOURHY - K BERTHELOT - F SCHMIDT - D HARZO N LE NEÜN - N JAFFRELOT - Y GILLET **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - J NABET donne pouvoir à J BOURHY - B FAURE donne pouvoir à S BRIEND Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - G COLLET a été désigné secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2026 - 08 - AG 2

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU GCSMS BAIE D'ARMOR

Présentation :

La Ville de Plédran est membre du GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) Baie d'Armor.

Cette structure publique composée initialement de l'ancienne Agglomération de Saint-Brieuc et des CCAS, a été créée en 2013 pour proposer à l'échelle intercommunale des programmes d'actions mutualisés à destination des services d'aide à domicile (emploi partagé de référents de secteur, informatisation et développement de la télégestion, création d'un pool de remplacement d'aides à domicile les weekend et jours fériés).

Depuis 2018, suite à la création de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de son CIAS, le programme d'action du GCSMS qui a été ajouté et qui est toujours d'actualité, est d'exercer pour le compte de ses membres, un service commun de centralisation intégrant l'acquisition, la fourniture et la livraison de repas à domicile.

Suite au renouvellement du Conseil municipal à l'issue des élections municipales, il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour assister aux assemblées générales du GCSMS.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal

- DÉSIGNE Eveline LANDIN, déléguée titulaire et Josiane COLLEU, déléguée suppléante pour assister aux assemblées générales du GCSMS Baie d'Armor.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 1er juillet 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR